



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer de l'utérus

Question écrite n° 85312

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le bien fondé du choix de l'âge de 14 ans pour la vaccination HPV (prévention du cancer du col utérin) des jeunes filles. À cet âge en effet, celles-ci consultent peu. Elles ne vont en règle plus voir le pédiatre et ne s'adressent pas encore au gynécologue. Seulement 27% des jeunes filles éligibles sont vaccinées, or l'extension de la couverture vaccinale constitue l'un des engagements du deuxième Plan cancer. L'âge de 12 ans, qui est retenu en particulier en Allemagne, permettrait de coupler la vaccination au dernier rappel du vaccin tétravalent. Par ailleurs, les parents et les professionnels de la santé s'inquiètent que la vaccination soit comprise par les jeunes filles comme une autorisation à mener une vie sexuelle sans contraintes. Abaisser l'âge de la vaccination à 12 ans, alors que les jeunes filles sont encore dans l'enfance, et l'associer aux autres vaccins minimiserait cet écueil. Elle lui demande donc si elle envisage de baisser l'âge de la vaccination HPV, permettant ainsi une plus large prise en charge des jeunes filles.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85312

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8271

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)